

## Laval déclare l'état d'urgence local **Encore plus de moyens pour faire face à la crue printanière 2017**

Laval, le 7 mai 2017 – Afin d'obtenir encore plus d'outils pour aider ses citoyens touchés par les inondations et face à une situation sans précédent à Laval, le maire Marc Demers a décrété l'état d'urgence local, une mesure prévue à la Loi sur la sécurité civile qui donne des pouvoirs spéciaux à la municipalité lors de graves sinistres. Monsieur Demers a informé de sa décision Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, avant d'entreprendre avec lui et d'autres élus une tournée des zones inondées sur le territoire lavallois.

« Nous saluons le travail concerté de tous les intervenants en place qui ne ménagent aucun effort pour aider les sinistrés mais, considérant tous les impacts possibles sur la sécurité des Lavallois et de leurs biens, nous déclarons aujourd'hui l'état d'urgence local afin de nous assurer qu'aucune ressource ne sera négligée pour apporter toute l'aide demandée. Nous contrôlons la situation mais des moyens additionnels sont requis dans le contexte actuel », a déclaré Marc Demers.

### **Que permet la déclaration d'état d'urgence?**

Lorsque l'état d'urgence est décrété par la municipalité, des pouvoirs spéciaux lui sont conférés. Elle peut notamment dès lors contrôler l'accès aux voies de circulation concernées, ordonner l'évacuation des personnes et veiller à leur hébergement et leur sécurité, requérir l'aide de citoyens en mesure d'assister les effectifs déployés, réquisitionner des moyens de secours et engager toutes les dépenses et contrats nécessaires.

### **Mise à jour de la situation**

Nombre d'évacuations : 33 (notamment sur les Île-Verte et Île Roussin)

Nombre d'infiltrations dans les sous-sols : 142

Nombre de rues inondées : 80

Nombre de centre d'information et d'hébergement (24 h) : 3

Veillez noter qu'un état de la situation sera envoyé aux médias quotidiennement à 6h30 via CNW, à compter du lundi 8 mai 2017.

À noter que la Sécurité publique du Québec a inclus la Ville de Laval dans les villes admissibles à une aide financière pour les inondations dans la période visée. Les Lavallois sinistrés peuvent se renseigner sur le [site Internet de la Sécurité publique du Québec](#).

Pour toute information : [www.laval.ca](http://www.laval.ca) / 311 / 450 978-8000 (de l'extérieur de Laval)

– 30 –

Source : Affaires publiques, Service de police de Laval  
450 662-5050 [medias.police@laval.ca](mailto:medias.police@laval.ca)